

**Conseil économique et social**Distr. générale  
6 mars 2023Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante et unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires : Projet de plan-programme et de budget pour 2024****Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022 : résumé et projet de budget-programme pour 2024\*\*****I. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022 : résumé****A. Introduction**

1. Au cours de la période considérée, l'économie mondiale a subi une série de chocs, infligés par la crise mondiale de la pandémie de coronavirus (COVID-19), la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, les changements climatiques et une multitude de catastrophes naturelles, qui ont eu un impact particulier sur le tissu social et la croissance économique des États membres africains. Il convient de mettre en place un ensemble de solutions innovantes, accompagnées d'un changement de paradigme ancré dans les principes de l'économie circulaire, si l'on veut que le continent atteigne les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

2. En conséquence, le projet de programme proposé pour 2024 vise à aider les États membres à progresser vers les objectifs de développement durable en leur apportant un soutien sur mesure les dotant de politiques, de cadres, de formations et d'un renforcement des capacités adéquats pour réaliser les cinq transformations clés énoncées dans le cadre de programmation à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour 2022-2025<sup>1</sup>. Au nombre des priorités du programme figureront le renforcement de la politique macroéconomique, y compris les questions de financement durable, de l'administration de la dette et de l'interconnexion avec les questions de gouvernance ; l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'industrialisation durable et la diversification économique, la création

---

\* E/ECA/COE/41/1.

\*\* Le présent document est un résumé du projet de plan-programme pour 2024, de l'exécution du programme en 2022 et du projet de budget-programme pour 2024 de la Commission économique pour l'Afrique, dont les textes intégraux sont en cours de révision à la Division de la planification des programmes et du budget.

<sup>1</sup> Transformation 1 : investissements accrus dans le potentiel humain ; Transformation 2 : poursuite de l'intégration de l'Afrique à tous les niveaux ; Transformation 3 : renforcement de l'innovation et des interconnexions ; Transformation 4 : promotion d'industries et d'économies productives durables ; Transformation 5 : maintien d'institutions stables et efficaces.



d'emplois et la réduction de la pauvreté, ainsi que le renforcement de la croissance inclusive et résiliente par l'action climatique, la transition énergétique juste, l'économie verte et bleue, la mise à disposition des données et la transformation numérique. La CEA intensifiera ses travaux sur les migrations et incitera les décideurs et les autres parties prenantes à participer à des formations et à l'apprentissage entre pairs par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification. Les principes de planification et de mise en œuvre conjointes entre les sous-programmes continueront à guider les interventions de la CEA, le but étant de maximiser les ressources humaines et financières et d'accroître l'impact et les changements positifs à tous les niveaux.

## **B. Orientations générales**

### **1. Mandats et considérations générales**

3. La CEA est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Ce mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que dans la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social.

4. La CEA a un rôle essentiel à jouer consistant à apporter aux États membres et aux communautés économiques régionales des ensembles de solutions innovantes, ainsi que des conseils stratégiques et techniques adaptés à la demande et fondés sur des preuves, afin de renforcer la résilience sociale et économique des États membres et d'assurer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elle soutient également le renforcement de la capacité des États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques de développement durable par la mise en œuvre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte de l'ONU pour le développement.

### **2. Stratégie pour 2024 et facteurs externes**

5. La stratégie du programme de la CEA est axée sur les changements transformationnels propres à contribuer de façon mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, en utilisant une approche intégrée et cohérente. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera de se concentrer sur cinq orientations stratégiques, qui consistent dans les mesures suivantes :

a) Mettre le savoir au service de l'élaboration des politiques en vue de faire avancer le programme de développement de l'Afrique ;

b) Formuler des politiques propres à accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;

c) Concevoir et mettre en œuvre des modèles de financement et s'en servir pour le développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;

d) Promouvoir les idées et les actions visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique ;

e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales pour contribuer à répondre aux problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.

6. En 2024, la CEA continuera de faciliter la définition et la proposition de mécanismes de financement novateurs et d'instruments de gouvernance économique pour stimuler la mobilisation des ressources nationales, ainsi que d'aborder le service de la dette comme principale mesure d'atténuation. Ses activités comprendront également un soutien ciblé à l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-

échange continentale africaine et au développement durable des secteurs de l'infrastructure, de l'énergie, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. En outre, le soutien de la CEA sera axé sur l'augmentation des investissements dans l'action climatique pour renforcer la résilience nationale, la promotion de l'économie circulaire et l'exploitation des économies verte et bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La CEA poursuivra également son rôle de fer de lance de la transformation numérique et du renforcement des systèmes de données et de statistiques sur le continent et intensifiera ses travaux sur la migration, l'inclusion sociale et la croissance équitable.

7. Elle intégrera davantage les orientations et les recommandations stratégiques, en tenant compte des dispositions pertinentes des organes et des plates-formes politiques intergouvernementales et favorisera la coopération entre les communautés économiques régionales pour la mise en œuvre efficace et rapide des accords régionaux dans le contexte des différents cadres de partenariat Nations Unies-Union africaine. Le cadre de programmation à moyen terme de la CEA continuera de fournir des orientations prospectives en matière de planification, en regroupant tous les domaines d'activité de ses divisions et de ses bureaux sous-régionaux, ainsi que de l'Institut africain de développement économique et de planification.

8. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEA poursuivra sa coopération étroite avec la Commission de l'Union africaine et s'appuiera sur ses partenariats stratégiques en place avec des organisations régionales et sous-régionales, des banques centrales, des universités, des groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche, des organisations de la société civile et du secteur privé, et créera de nouveaux partenariats pour faire progresser la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

9. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la CEA continuera de promouvoir la collaboration dans la mise en œuvre d'initiatives intersectorielles qui transcendent les objectifs et les cibles et relie avec efficacité les perspectives régionales, sous-régionales et nationales. Il s'agira notamment de travailler par l'intermédiaire de la Plate-forme de collaboration régionale pour l'Afrique et de ses coalitions axées sur les enjeux et les perspectives, ainsi que de renforcer la collaboration avec les entités régionales des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les coordonnateurs résidents et équipes de pays afin de garantir une contribution mieux coordonnée à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

10. La Commission intègre une perspective de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, le cas échéant. Ainsi, le sous-programme 6 continuera d'apporter un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission afin que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Le sous-programme renforcera également les capacités des États membres, en leur apportant un appui technique sur mesure, des services consultatifs et une formation pratique en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux. Le sous-programme veillera également à renforcer l'alignement et la cohérence entre les cadres mondiaux, régionaux et nationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

11. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CEA poursuivra la mise en œuvre de mesures visant à garantir l'intégration des personnes handicapées, s'agissant notamment de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes, de la formation et des politiques relatives aux aspects opérationnels, y compris l'aménagement raisonnable des demandes et des consultations avec les personnes handicapées. En outre, des équipements d'assistance spécialisés continueront d'être fournis au complexe du siège à Addis-Abeba et dans

les bureaux sous-régionaux afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

### **3. Exécution du programme en 2022**

#### **a) Contexte général**

12. En 2022, première année post-pandémique, la CEA a repris ses activités en personne, en menant des missions de cadrage et de terrain, en organisant des réunions sous-régionales et nationales et en organisant des manifestations en personne et dans des formes hybrides. En outre, la session 2022 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, manifestation statutaire clé, s'est tenue en personne à Dakar en mai 2022, après une interruption de deux ans. La CEA continue d'intégrer les enseignements tirés et les meilleures pratiques liées aux ajustements et à l'adaptation de son programme rendus nécessaires par la pandémie de COVID-19, y compris l'utilisation de l'apprentissage en ligne, qui s'est avérée être une plate-forme très réussie et utile pendant la pandémie.

#### **b) Aperçu des sous-programmes**

13. Le sous-programme 1, relatif à la politique macroéconomique et à la gouvernance, a contribué au renforcement des cadres de suivi et d'évaluation des plans de développement nationaux et a amélioré la qualité des systèmes d'établissement de rapports sur la planification du développement national.

14. Le sous-programme 2, relatif à l'intégration régionale et au commerce, a continué d'aider les États membres à formuler des stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine grâce à un soutien technique et financier, contribuant ainsi à la mise en œuvre globale des politiques commerciales nationales et sous-régionales, en vue de diversifier les économies concernées, de créer des emplois et de générer des devises.

15. Le sous-programme 3, consacré au secteur privé et à la finance, a élaboré un programme d'assistance technique visant à renforcer la capacité des banques centrales à évaluer l'évolution actuelle des marchés monétaires et interbancaires et à formuler des politiques pour leur développement futur.

16. Le sous-programme 4, consacré aux données et aux statistiques, a fourni une assistance technique et législative à plusieurs pays, leur permettant d'adopter des cadres juridiques et réglementaires pour soutenir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en faisant fond sur les technologies de l'information et des communications.

17. Le sous-programme 5, consacré à la technologie, aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles, a coproduit, en collaboration avec la Commission climatique du bassin du Congo, le premier protocole harmonisé du continent pour la comptabilisation, le suivi et la déclaration des émissions de carbone, afin de soutenir le développement d'un marché de droits d'émission de carbone à haute intégrité pour les 16 États membres de la Commission climatique du bassin du Congo. La CEA a produit le premier registre régional du carbone en Afrique pour la Commission et a participé au lancement de l'Africa Carbon Markets Initiative lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

18. Le sous-programme 6, consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, a élaboré des principes directeurs pour l'identification des personnes les plus vulnérables et l'amélioration de l'intégration de l'économie des soins dans les politiques de reprise après la pandémie de COVID-19 et a organisé un atelier régional sur la question.

19. Sous-programme 7, activités sous-régionales de développement. Les activités suivantes ont été menées au titre des différentes composantes :

a) Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord. La composante a fourni une assistance technique à l'appui de la modernisation de l'administration fiscale au Soudan ;

b) Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest. La composante a facilité la tenue d'un forum régional des entreprises qui a conduit à la création de la West Africa Business Linkages Platform, une plateforme numérique promouvant les initiatives interentreprises ciblant les femmes et les jeunes entrepreneurs (100 ont été enregistrées en 2022) ;

c) Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale. La composante a fourni une assistance technique en vue de la création d'un centre d'excellence africain pour la recherche et l'innovation dans le domaine des batteries ;

d) Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est. La composante a aidé le Kenya et le Rwanda à formuler des stratégies nationales pour lancer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine dans ces pays ;

e) Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe. La composante a fourni un soutien technique aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et au secrétariat de la Communauté pour relancer sa plateforme des entités nationales de planification, qui regroupe les ministères, les organismes et les commissions chargés de la planification du développement dans les 16 États membres.

20. Sous-programme 8 : Développement économique et planification. Le sous-programme a permis de former les membres du réseau des jeunes économistes de la CEA à la modélisation macroéconomique, afin qu'ils puissent contribuer activement à la prévision stratégique dans leur pays.

21. Sous-programme 9, pauvreté, inégalités et politique sociale. Le sous-programme a aidé six villes africaines - Accra, Harare, Yaoundé, Lusaka, Maseru et Kigali - à estimer leur produit intérieur brut, et les résultats de ces estimations ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une planification et de politiques fondées sur des données probantes.

#### 4. Activités d'évaluation

22. Les évaluations suivantes, réalisées en 2022, ont guidé le projet de plan-programme pour 2024 :

- a) Évaluations menées par le Bureau des services de contrôle interne :
  - i) Évaluation du sous-programme 1 : Politique macroéconomique et gouvernance ;
- b) Évaluations de projets menées par la CEA :
  - i) Appui au plan d'action pour dynamiser le commerce intra-africain (CAPC III), qui vise à promouvoir les échanges entre les pays africains, à réduire la pauvreté, à soutenir les résultats tenant compte des questions de genre, à favoriser la croissance économique, à créer des emplois et à renforcer la sécurité alimentaire ;
  - ii) Mesure, suivi et amélioration des résultats en matière d'intégration régionale, afin de renforcer dans certains États membres les capacités d'amélioration de leurs résultats en matière d'intégration régionale en Afrique, en Asie occidentale et dans la région Asie-Pacifique ;
  - iii) Dispositif d'application du principe de responsabilité et politiques de planification du développement fondées sur des éléments

factuels, visant à renforcer les capacités des institutions nationales africaines de planification et de statistique permettant d'intégrer l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation, ainsi que de collecter, compiler et produire les données nécessaires pour soutenir la planification du développement ;

iv) Renforcement des capacités des ressources et services d'information géospatiale de certains pays africains, visant à leur fournir des orientations stratégiques sur le renforcement des capacités nationales en matière d'accès et d'utilisation de produits, de services et de solutions spatialisés en vue d'une planification fondée sur des données probantes ;

v) Amélioration de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19, visant à renforcer les capacités des autorités locales de 16 villes pilotes dans le monde en matière de conception, de mise en œuvre et de contrôle de réponses économiques et financières durables, résilientes et inclusives face à la pandémie de COVID-19, ainsi que de plans de redressement et de reconstruction.

23. Les évaluations suivantes que mènera la CEA sont prévues pour 2024 :

- a) Évaluation de l'appui de la CEA au renforcement des capacités en matière de statistiques et de systèmes de suivi des questions de genre ;
- b) Évaluation de l'appui de la CEA aux cadres de financement nationaux intégrés ;
- c) Évaluation de l'appui de la CEA aux approches novatrices de la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises pour promouvoir le commerce et l'industrialisation inclusive en Afrique australe dans le contexte post-COVID ;
- d) Évaluation du soutien sous-régional de la CEA aux États membres d'Afrique de l'Est.

## C. Programme de travail

### 1. Sous-programme 1 : Macroéconomie et gouvernance

24. Pour parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique grâce à une planification du développement renforcée et efficace, à l'analyse de la politique macroéconomique et à l'amélioration de la gestion financière et de la gouvernance du secteur public, le sous-programme s'efforcera essentiellement de :

- a) Soutenir les États membres dans le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et adapter les outils pertinents, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, élaborée par la CEA pour donner suite à la demande des États membres de recevoir une assistance pour concevoir leurs plans de développement nationaux, les mettre en œuvre et en suivre les résultats ;
- b) Fournir un soutien sur mesure pour accélérer la sortie des pays africains de la catégorie des pays les moins avancés, y compris une stratégie de transition sans heurt. Il s'agira notamment de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et de rendre compte des progrès réalisés par les pays africains les moins avancés ;
- c) Renforcer les capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des cadres politiques qui favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la dette, et qui optimisent la mobilisation et l'affectation des ressources pour renforcer la résilience aux chocs ;

d) Organiser des plateformes de concertation politiques sur des questions liées à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique et à la planification du développement et contribuer à l'organisation de la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;

e) Publier des supports de connaissances pertinents sur les politiques, étayés par la recherche et les outils de modélisation macroéconomique innovants de la CEA, afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'établir des prévisions assorties de recommandations pour faire face à l'impact des chocs extérieurs, selon les besoins des États membres et des partenaires.

## 2. **Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce**

25. Pour favoriser une coopération et une intégration régionales efficaces entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, une amélioration de l'industrialisation et un accroissement des investissements, le sous-programme s'efforcera essentiellement de :

a) Fournir des services consultatifs et un appui technique aux États membres sur l'accès aux marchés et les opportunités commerciales découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de minimiser les effets négatifs potentiels ;

b) Élaborer et diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale et fournir un appui technique afin de recenser les possibilités offertes aux États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

c) Assurer une formation, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales, liée à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale et de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ;

d) Fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres et aux communautés économiques régionales sur l'intégration régionale, les politiques de concurrence nationales, régionales et continentales, les politiques en matière de propriété intellectuelle et les mesures de facilitation des investissements en collaboration avec la CNUCED ;

e) Fournir des services consultatifs et de formation aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase de négociation des questions relatives à l'Accord.

## 3. **Sous-programme 3 : Développement du secteur privé et financements**

26. Pour améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation de l'Afrique, améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture, le sous-programme s'efforcera essentiellement de :

a) Produire des supports de connaissances assortis de recommandations et réunir les États membres dans des domaines d'importance particulière, afin d'examiner les moyens d'accélérer le développement agricole et la transformation des systèmes alimentaires ;

b) Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique et d'autres engagements connexes ;

c) Collaborer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les

communautés économiques régionales pour mettre en œuvre le deuxième plan des priorités du Programme de développement des infrastructures en Afrique ;

d) Soutenir l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique en développant les meilleures pratiques en matière de modèles de partenariat public-privé ;

e) Favoriser l'autonomisation économique et financière des femmes.

#### 4. **Sous-programme 4 : Données et statistiques**

27. Pour renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial, afin d'élaborer des politiques et des décisions fondées sur des données probantes, le sous-programme s'efforcera essentiellement de :

a) Soutenir les systèmes statistiques nationaux africains dans la transformation de leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en numérisant le processus de collecte, de compilation et de diffusion des données dans les domaines statistiques, y compris les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ;

b) Fournir une formation et proposer des plateformes pour l'échange des meilleures pratiques entre les États membres et leurs organismes statistiques ;

c) Intégrer des conseils pratiques et des activités de renforcement des capacités en matière de données, de statistiques et d'informations géospatiales pour soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour surveiller la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et en rendre compte ;

d) Améliorer la communication et le plaidoyer sur l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales.

#### 5. **Sous-programme 5 : Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles**

28. Pour favoriser un développement durable et sans exclusive, grâce au renforcement, au sein des États membres, de la capacité d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation, les ressources naturelles et l'économie verte et bleue, et de la résistance aux effets des changements climatiques, le sous-programme s'efforcera de :

a) Mener des activités de recherche sur les politiques et d'analyse des politiques, et fournir une assistance technique et des services consultatifs aux États membres sur la conception et la mise en œuvre de politiques concernant :

i) Les nouvelles technologies, l'investissement dans l'innovation et la transformation numérique ;

ii) Les politiques, stratégies et plans miniers qui tiennent compte des aspects sanitaires, environnementaux et sociaux et des questions liées à l'égalité des sexes, conformément aux principes énoncés dans la Vision africaine des mines ;

iii) L'économie circulaire et l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, y compris la réalisation d'examen nationaux et locaux volontaires<sup>2</sup> ;

iv) La résilience climatique et la vulnérabilité aux catastrophes des économies, sociétés et écosystèmes africains et la mise en œuvre intégrée de l'action climatique ;

<sup>2</sup> Résolution 5/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.5/Res.11).



- v) La modélisation des impacts économiques des changements climatiques et des investissements du secteur privé pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ;
- vi) La reprise durable après la pandémie, y compris la priorisation des plans de relance économique et les liens entre les changements climatiques, l'économie et les questions de santé ;
- b) Fournir des conseils techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales en ce qui concerne la planification durable, la formulation de politiques et la gouvernance de l'économie bleue, conformément à la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique adoptée par l'Union africaine ;
- c) Organiser l'apprentissage par les pairs, des concertations politiques et des plateformes régionales de recherche de consensus dans les domaines susmentionnés, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable ;
- d) Apporter un soutien au renforcement des capacités des États membres, du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire en contribuant au processus préparatoire du Pacte numérique mondial.

## **6. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

29. Pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique en accélérant le rythme de mise en œuvre par les États membres de leurs engagements mondiaux et régionaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, et pour une accélération par les États membres de la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, le sous-programme visera essentiellement à :

- a) Effectuer des recherches sur les politiques et à fournir des services consultatifs techniques, à accroître les connaissances et développer les capacités sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- b) Mettre l'accent sur la transformation numérique en tant que levier pour l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine et des préparatifs en vue du Sommet de l'avenir de 2024 ;
- c) Fournir un soutien technique aux États membres pour l'intégration d'une perspective de genre dans leurs politiques et programmes de développement sectoriel et fournir également un appui de tous les sous-programmes de la CEA ;
- d) Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, l'Indicateur de développement et des inégalités en Afrique et l'Indice de l'égalité des genres en Afrique dans les pays qui ne les ont pas encore mis en œuvre ;
- e) Fournir un appui technique aux États membres pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux, y compris l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, évaluer l'état d'avancement de cette mise en œuvre et en rendre compte ;
- f) Soutenir la poursuite de la recherche et de l'analyse concernant les conséquences des changements climatiques sur les femmes et les filles, afin d'éclairer les mesures d'intervention et le financement de la résilience aux changements climatiques.

## **7. Sous-programme 7 sur les activités sous-régionales pour le développement**

### **a) Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

30. Pour améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord grâce au renforcement de la diversification économique, de la gestion budgétaire et

de l'intégration régionale ainsi qu'à une meilleure inclusion économique des travailleurs migrants, le sous-programme visera essentiellement à :

- a) Élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et fournir une assistance technique en matière de diversification économique, de gestion budgétaire et d'économies résilientes ;
- b) Fournir, en partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne, des services consultatifs et organiser des consultations sous-régionales sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- c) Fournir une assistance technique et une formation à certains pays africains en matière d'intégration et de mise à profit des contributions économiques des migrants ;
- d) Mener des recherches sur les tendances démographiques, le déficit de compétences numériques et la création d'emplois productifs en Afrique, en collaboration avec des entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
- e) Analyser la création d'emplois par les petites et moyennes entreprises en Afrique du Nord, en mettant l'accent sur l'économie verte.

**b) Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

31. Pour promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest en renforçant la capacité des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans leurs politiques et leurs processus de planification et à parvenir à l'intégration régionale, le sous-programme visera essentiellement à :

- a) Intensifier son travail d'analyse et fournir des connaissances, des outils et des politiques sur l'accélération de la transition démographique et les implications y relatives pour le développement durable, y compris des questions telles que la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, la jeunesse, et la paix durable et la résilience en Afrique de l'Ouest ;
- b) Intensifier les concertations de haut niveau avec les États membres et leur fournir un appui technique et un renforcement des capacités sur les questions d'intégration régionale, y compris la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que sur l'élaboration de cadres budgétaires tenant compte du dividende démographique, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des jeunes et des femmes ;
- c) Tirer parti de son partenariat stratégique avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour aider les États membres à mettre en œuvre le premier plan stratégique quinquennal de la Vision 2050 de la Communauté.

**c) Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale**

32. Pour développer les secteurs de la fabrication et des services à haute valeur ajoutée et augmenter la part des produits marchands et manufacturés dans les exportations totales, approfondir les chaînes de valeur régionales et améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale, le sous-programme visera essentiellement à :

- a) Fournir une assistance technique et des services consultatifs aux États membres dans les domaines suivants :
  - i) Formuler, rendre opérationnels et mettre en œuvre des plans nationaux de développement et des stratégies nationales de

diversification économique en mettant l'accent sur le commerce entre pays d'Afrique centrale ;

ii) Traduire leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques et pouvant être financés, en utilisant des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés ;

iii) Transformer les couloirs de transport en couloirs de développement, conformément au Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale ;

iv) Développer l'infrastructure des technologies de l'information et des communications et les cadres réglementaires pour la transition numérique ;

v) Harmoniser les instruments relatifs au commerce de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et élaborer un plan directeur consolidé de développement industriel et de diversification économique pour l'Afrique centrale ;

vi) Développer un modèle macroéconomique de la CEA en Afrique centrale, complété par une formation à son utilisation pour les fonctionnaires nationaux des services concernés ;

b) Former les États membres et les équipes de pays des Nations Unies à l'utilisation de la boîte à outils de la CEA pour la planification intégrée et l'établissement de rapports ;

c) Développer davantage la collaboration avec les organismes du secteur privé et promouvoir un programme de réformes permettant d'obtenir les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de productivité et de compétitivité.

**d) Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

33. Pour approfondir l'intégration régionale en Afrique de l'Est en contribuant à l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intra-régionaux, en tirant parti de l'économie bleue et en renforçant le tourisme régional, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Appuyer les pays et les communautés économiques régionales, par la production de connaissances, l'assistance technique, le renforcement des capacités et les concertations, dans le domaine de l'élaboration et de l'application effective de leurs stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans le domaine de la négociation et des arrangements concernant les protocoles et instruments en suspens de l'Accord ;

b) Renforcer la capacité du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, à tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) Organiser une concertation et fournir une formation pour promouvoir les investissements transfrontaliers et la mise en place d'une logistique commerciale ayant un bon rapport coût-efficacité ;

d) Organiser un forum sous-régional pour sensibiliser aux questions liées à l'économie bleue, y compris le transport par voies navigables intérieures, et au potentiel de l'économie bleue pour la diversification des biens et des services et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) En collaboration avec les sous-programmes 4, 5 et 8, développer des indicateurs, collecter des données et utiliser des outils analytiques pour évaluer le

potentiel socioéconomique et environnemental des ressources de l'économie bleue des États membres ;

f) Aider les États membres à élaborer des stratégies nationales pour le tourisme et à mettre en œuvre des lignes directrices pour le tourisme urbain, conformément aux recommandations énoncées dans la Stratégie africaine du tourisme, et former les États membres et les communautés économiques régionales à la production de statistiques touristiques de haute qualité dans la sous-région.

e) **Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe**

34. Pour approfondir l'intégration régionale et renforcer les capacités pour parvenir à une industrialisation inclusive de nature à réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques en matière d'industrialisation inclusive, d'intégration régionale et de commerce, de développement du secteur privé, de lutte contre la pauvreté et les inégalités ;

b) Élaborer et diffuser des moyens d'intervention et des lignes directrices pour promouvoir l'industrialisation, y compris l'ajout de valeur, la fabrication et le développement de chaînes de valeur aux niveaux national et sous-régional en Afrique australe ;

c) Appuyer les États membres dans la mise en œuvre de la Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de son Plan stratégique indicatif pour le développement régional 2020-2030 ;

d) Collaborer avec des partenaires, notamment le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, la SADC, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les associations du secteur privé et les conseils des entreprises, ainsi que les universités et les instituts de recherche, dans les domaines suivants :

i) Renforcer la capacité des États membres à accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et de la feuille de route de la SADC (2015-2063), de la politique industrielle du COMESA (2015-2030), de la Zone de libre-échange continentale africaine et des communautés économiques régionales ;

ii) Mettre en place des structures et des outils de soutien institutionnel et d'apprentissage pour aider le secteur privé, y compris les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, à tirer parti de la numérisation, de la science, de la technologie et de l'innovation ;

e) Renforcer les capacités des États membres et du secteur privé, y compris les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, le cas échéant, à renforcer leurs politiques pour relever les défis que pose l'économie verte et saisir les possibilités qu'elle offre dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

8. **Sous-programme 8 : Développement et planification économiques**

35. Pour renforcer la planification du développement des pays africains et améliorer leurs capacités de formulation et de gestion de politiques efficaces du secteur public en vue de la transformation structurelle et du développement durable, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Dispenser une formation en présentiel et en ligne sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et d'autres crises ;

b) Promouvoir l'apprentissage par les pairs et la collaboration entre les planificateurs du développement africains par l'intermédiaire de communautés de pratique et fournir un large accès à son référentiel numérisé de connaissances sur l'évolution de la planification du développement en Afrique, notamment au moyen de notes d'orientation et de documents de recherche ;

c) En coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les autres sous-programmes et composantes et les partenaires extérieurs, continuer à renforcer la capacité des pays à suivre et à évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à l'aide de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports élaborée par la CEA ;

d) Favoriser la production de connaissances, le brassage d'idées et le partage des connaissances à l'aide de produits de recherche, de programmes de bourses, de séminaires et de concertations de haut niveau sur le développement ;

e) Soutenir l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques pertinentes grâce à des programmes de renforcement des capacités spécialement conçus à cet effet. Des questions telles que l'inclusion sociale, l'entrepreneuriat, l'emploi, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, l'innovation et la transformation numérique seront également incluses.

## 9. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politique sociale

36. Pour éliminer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités en améliorant les politiques et stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Développer des connaissances analytiques pour les États membres, fournir une assistance technique et promouvoir le dialogue et l'apprentissage à l'échelle régionale en matière de conception de politiques et de stratégies nationales pour l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités et l'atténuation de la vulnérabilité ;

b) Produire des connaissances, fournir une assistance technique aux États membres et organiser à l'échelle régionale un dialogue et un apprentissage sur les stratégies permettant de s'appuyer sur la migration pour un développement inclusif en Afrique ;

c) Développer des connaissances analytiques et fournir une assistance technique aux États membres dans la mise en œuvre et l'évaluation à l'échelle régionale des accords internationaux, y compris le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, 2002, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014 et le Nouveau Programme pour les villes ;

d) Améliorer les connaissances et les compétences des États membres en fournissant une assistance technique et en facilitant l'apprentissage et le dialogue par la concertation à l'échelle régionale en vue de promouvoir une urbanisation durable qui favorise la création d'emplois, l'augmentation des revenus et la croissance économique.

## C. Conclusion

37. En 2024, la CEA continuera d'étroffer sa fonction de rassemblement, en offrant des plateformes multilatérales et multipartites ; sa fonction de centre de réflexion, en menant des recherches et des analyses interdisciplinaires sur les principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée tout en encourageant le développement et l'apprentissage par les pairs ; et sa fonction opérationnelle, en fournissant des conseils

et un appui directs aux États membres, y compris en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. La CEA continuera d'exploiter son avantage comparatif en tant qu'institution technique du savoir en transformant les idées en actions aussi bien aux niveaux régional et sous-régional que national et local, grâce à un soutien sur mesure aux États membres, aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine.

## II. Projet de budget-programme pour 2024

### A. Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

##### Chapitre 11

#### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

##### Programme 9

#### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

#### Sous-programme 2 Appui des Nations Unies à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine

#### Ressources proposées pour 2024 (postes et autres)

11.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2024 s'élèvent à 975 000 dollars, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 11.1.

Tableau 11.1

#### Sous-programme 2 : Évolution des ressources financières et des postes

(en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses en 2022	Crédits ouverts pour 2023	Variations					Estimation pour 2024 (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Mandats nouveaux/élargis	Autre	Total	Pourcentage	
Postes	646,0	766,3	–	–	–	–	–	766,3
Autres que postes	161,0	208,7	–	–	–	–	–	208,7
<b>Total</b>	<b>807,0</b>	<b>975,0</b>	–	–	–	–	–	<b>975,0</b>

(Nombre de postes)

Postes par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	–	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	–	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	–	–	–	–	–	–	<b>5</b>

**B. Titre V**  
**Coopération régionale pour le développement**

**Chapitre 18**  
**Développement économique et social en Afrique**

**Programme 15**  
**Développement économique et social en Afrique**

**Ressources proposées pour 2024 (postes et autres)**

- 18.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2024, y compris la ventilation des variations de ressources, le cas échéant, sont présentées aux tableaux 18.1 et 18.2.
- 18.2 Les ressources globales du budget ordinaire proposées pour 2024, autres que celles affectées à des postes, s'élèvent à 84 221 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le niveau de ressources proposé permet la mise en œuvre complète, efficace et efficace des mandats de la CEA.

Tableau 18.1

**Budget global : Évolution des ressources financières par objet de dépense**

(en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses en 2022	Crédits ouverts pour 2023	Variations				Total	Pourcentage	Estimation pour 2024 (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Mandats nouveaux/élargis	Autre				
Postes	53 185,0	55 154,6	–	–	–	–	–	55 154,6	
Autres dépenses de personnel	3 139,3	4 972,9	–	–	-50,0	-50,0	-1,0	4 922,9	
Dépenses de représentation	4,7	22,7	–	–	–	–	–	22,7	
Consultants	2 686,4	1 218,2	–	–	-28,7	-28,7	-2,4	1 189,5	
Experts	2 015,5	2 536,1	–	–	-3,6	-3,6	-0,1	2 532,5	
Voyages des représentants	3,1	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	2 058,6	1 338,6	–	–	-7,8	-7,8	-0,6	1 330,8	
Services contractuels	7 305,5	7 368,7	–	–	511,7	511,7	6,9	7 880,4	
Frais généraux de fonctionnement	5 420,9	6 962,4	–	–	-418,1	-418,1	-6,0	6 544,3	
Fournitures et matériels	589,7	1 270,8	–	–	-237,3	-237,3	-18,7	1 033,5	
Mobilier et équipement	2 624,7	2 771,2	–	–	237,7	237,7	8,6	3 008,9	
Amélioration des locaux	33,8	64,5	–	–	–	–	–	64,5	
Subventions et contributions	586,5	541,1	–	–	-3,9	-3,9	-0,7	537,2	
Autre	70,4	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>79 724,1</b>	<b>84 221,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>84 221,8</b>	

Tableau 18.2

**Budget global : Postes proposés par catégorie et par grade**

(Nombre de postes)

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés en 2023</i>	<i>Postes proposés pour 2024</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	1	1
D-2	2	2
D-1	15	15
P-5	43	43
P-4	69	69
P-3	76	76
P-2/1	27	27
<b>Total partiel</b>	<b>233</b>	<b>233</b>
Agents locaux		
Agents du service mobile	–	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	17	17
<b>Total partiel</b>	<b>301</b>	<b>301</b>
<b>Total</b>	<b>534</b>	<b>534</b>

18.3 L'évolution des ressources non affectées à des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et par sous-programme, est présentée au tableau 18.3.

Tableau 18.3

**Budget global : Évolution des ressources financières par composante et sous-programme**

(en milliers de dollars des États-Unis)

(1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses en 2022</i>	<i>Crédits ouverts pour 2023</i>	<i>Variations</i>				<i>Estimation pour 2024 (avant actualisation des coûts)</i>	
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Mandats nouveaux/élargis</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>		<i>Pourcentage</i>
A. Organes directeurs	81,2	539,6	–	–	–	–	–	539,6
B. Direction exécutive et administration	8 991,9	9 353,2	–	–	–	–	–	9 353,2
C. Programme de travail			–	–				
1. Politique macroéconomique et gouvernance	3 913,8	3 729,0	–	–	–	–	–	3 729,0
2. Intégration régionale et commerce	3 343,2	3 372,8	–	–	–	–	–	3 372,8
3. Développement et financement du secteur privé	3 086,0	2 943,5	–	–	–	–	–	2 943,5
4. Données et statistiques	5 237,6	5 028,1	–	–	–	–	–	5 028,1
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	3 448,7	3 383,4	–	–	–	–	–	3 383,4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	809,5	1 096,7	–	–	–	–	–	1 096,7
7. Activités sous-régionales pour le développement			–	–				
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 067,5	3 040,1	–	–	–	–	–	3 040,1
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	2 644,2	3 042,6	–	–	–	–	–	3 042,6



Objet de dépense	Dépenses en 2022	Crédits ouverts pour 2023	Variations				Estimation pour 2024 (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Mandats nouveaux/élargis	Autre	Total	
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 303,8	3 945,5	-	-	-	-	3 945,5
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 888,4	3 141,4	-	-	-	-	3 141,4
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	3 330,5	3 135,2	-	-	-	-	3 135,2
<b>Total partiel, sous-programme 7</b>	<b>15 234,4</b>	<b>16 304,8</b>	-	-	-	-	<b>16 304,8</b>
8. Développement économique et planification	1 344,1	1 536,6	-	-	-	-	1 536,6
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	2 529,4	3 304,4	-	-	-	-	3 304,4
<b>Total partiel, C</b>	<b>48 021,0</b>	<b>40 699,3</b>	-	-	-	-	<b>40 699,3</b>
D. Appui au programme	31 704,3	33 629,7	-	-	-	-	33 629,7
<b>Total partiel, 1</b>	<b>79 724,1</b>	<b>84 221,8</b>	-	-	-	-	<b>84 221,8</b>

## (2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	Dépenses en 2022	Estimations pour 2023	Variation	Pourcentage	Estimations pour 2024
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	752,5	113,0	-	-	113,0
C. Programme de travail					
1. Politique macroéconomique et gouvernance	779,1	610,2	-290,4	-47,6	319,8
2. Intégration régionale et commerce	5 681,9	5 010,4	-4 236,3	-84,6	774,1
3. Développement et financement du secteur privé	1 142,5	676,8	-275,5	-40,7	401,3
4. Données et statistiques	3 461,1	2 517,6	-1 270,2	-50,5	1 247,4
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	2 572,4	2 575,7	-38,4	-1,5	2 537,3
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	18,6	-	-	-	-
7. Activités sous-régionales pour le développement					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	54,6	-	-	-	-
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	233,9	-	-	-	-
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	37,3	-	-	-	-
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	21,0	140,0	-140	-100	-
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	37,5	-	-	-	-
<b>Total partiel, sous-programme 7</b>	<b>384,3</b>	<b>140,0</b>	-	-	-
8. Développement économique et planification	995,4	1 858,5	107,5	5,8	1 966,0
9. Pauvreté, inégalités et politiques	-	533,6	1 466,4	274,8	2 000,0

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Dépenses en 2022</i>	<i>Estimations pour 2023</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Estimations pour 2024</i>
sociales					
<b>Total partiel C</b>	<b>15 035,3</b>	<b>14 035,8</b>	<b>-4 789,8</b>	<b>-34,1</b>	<b>9 246,0</b>
D. Appui au programme	2 603,4	3 526,4	401,3	11,4	3 927,7
<b>Total partiel 2</b>	<b>18 391,2</b>	<b>17 562,3</b>	<b>-4 275,6</b>	<b>-24,3</b>	<b>13 286,6</b>
<b>Total</b>	<b>98 115,3</b>	<b>101 784,1</b>	<b>-4 275,6</b>	<b>-4,2</b>	<b>97 508,4</b>

18.4 Les ressources proposées au titre des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et sous-programme, sont présentées au tableau 18.4.

Tableau 18.4

**Budget global : Ressources proposées au titre des postes, par composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

*(1) Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Ressources approuvées en 2023</i>	<i>Variations</i>				<i>Postes proposés pour 2024</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Mandats nouveaux/élargis</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Politique macroéconomique et gouvernance	25	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Développement et financement du secteur privé	18	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	20	–	–	–	–	20
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales pour le développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
<b>Total partiel, sous-programme 7</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politiques	21	–	–	–	–	21

Composante/sous-programme	Ressources approuvées en 2023	Variations			Total	Postes proposés pour 2024
		Ajustements techniques	Mandats nouveaux/élargis	Autre		
sociales						
<b>Total partiel, C</b>	<b>248</b>	–	–	–	–	<b>248</b>
D. Appui au programme	233	–	–	-	-	233
<b>Total partiel, 1</b>	<b>534</b>	–	–	-	-	<b>534</b>

## (2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	Estimations pour 2023	Variation totale	Estimations pour 2024
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Politique macroéconomique et gouvernance	–	–	–
2. Intégration régionale et commerce	4	–	4
3. Développement et financement du secteur privé	4	–	4
4. Données et statistiques	6	–	6
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	4	–	4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	–	–	–
7. Activités sous-régionales pour le développement			
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
<b>Total partiel, sous-programme 7</b>	–	–	–
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	–	–	–
<b>Total partiel C</b>	<b>38</b>	–	<b>38</b>
D. Appui au programme	25	–	25
<b>Total partiel 2</b>	<b>63</b>	–	<b>63</b>
<b>Total</b>			
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>597</b>	-	<b>597</b>

**Ressources extrabudgétaires**

- 18.5 Comme le montrent les tableaux 18.3 2) et 18.4 2), la CEA compte continuer de recevoir des contributions en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire. Pour 2024, les ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) sont estimées à 13 286 700 dollars des États-Unis et permettraient de financer 63 postes, comme indiqué dans le tableau 18.4 2), ainsi que la création et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir l'intégration économique. Ces ressources soutiendront également le développement du secteur privé et l'achat de médicaments et de produits essentiels, ainsi que la production pharmaceutique locale. La diminution prévue de 4 275 600 dollars des États-Unis est principalement due à la fin des accords signés avec divers partenaires financiers pour les subventions relatives à la zone de libre-échange continentale africaine, tels que ceux du Canada, de l'Union européenne, du Gouvernement danois et de Susan Thompson Buffett. Sur les 39 subventions actives, 24 se terminent en 2023 et il n'y a donc pas de recettes attendues en 2024. Des efforts de mobilisation des ressources sont toutefois en cours en vue de la signature de nouveaux accords de subvention. Les ressources extrabudgétaires représentent 13,6 % du montant total des besoins de la CEA.
- 18.6 Les ressources extrabudgétaires sont principalement mobilisées dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre la CEA et les organisations mondiales et régionales s'intéressant au développement de l'Afrique. Ces ressources sont avant tout destinées à financer des activités de coopération technique et à renforcer les capacités des États membres dans des domaines prioritaires comme : la mise en œuvre de stratégies de gestion de la dette par les États membres afin de consolider le fardeau de leur dette et d'améliorer la notation de leurs obligations souveraines ; la conduite de recherches et d'analyses relatives au développement d'un marché unique du transport aérien en Afrique ; l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique ; le développement de cadres d'information géospatiale intégrés aux niveaux national et régional ; le soutien à la contribution de l'Afrique à la réponse aux défis climatiques et à la contribution des États membres aux négociations sur le climat par le biais de recherches, d'analyses politiques, d'ateliers et d'initiatives de formation ; le renforcement des capacités dans les domaines des migrations internationales et du développement démographique, le renforcement des capacités politiques en matière d'urbanisation et de développement et les activités liées au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; la modélisation macroéconomique pour les décideurs et les experts africains ; le soutien au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; le renforcement des capacités consultatives en matière de gouvernance foncière en Afrique ; l'élaboration de cadres de protection de la vie privée et des données dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'identification numérique en Afrique ; le renforcement des capacités pour des accords commerciaux africains inclusifs et équitables ; et l'approfondissement de l'intégration commerciale africaine par la mise en œuvre effective de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine.

## C. Titre V Coopération régionale pour le développement

### Chapitre 23 Programme ordinaire de coopération technique

#### Ressources proposées pour 2024 autres que les postes

- 23.1 Le programme ordinaire de coopération technique de la CEA sert à soutenir les pays africains dans leurs efforts de renforcement des capacités, en vue de parvenir à un développement économique et social inclusif et durable, en accélérant la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres programmes de développement convenus au niveau international.
- 23.2 Les activités du programme ordinaire de coopération technique complètent celles du programme 15 (Développement économique et social en Afrique). La CEA fournit donc ses services de renforcement des capacités en favorisant les synergies à l'échelle du système, les initiatives stratégiques, la concertation sur les politiques, les services consultatifs en matière de politiques, le développement des compétences, ainsi que la facilitation et la gestion des connaissances.
- 23.3 À cet égard, le programme de travail de la CEA, tel qu'énoncé en neuf sous-programmes, est regroupé autour des cinq domaines thématiques suivants : la politique macroéconomique et la gouvernance, le développement économique et la planification ; l'intégration régionale et le commerce, le développement et le financement du secteur privé ; les données et les statistiques ; les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et la pauvreté, les inégalités et les politiques sociales.

Tableau 23.1

#### Budget global : Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses en 2022	Crédits ouverts pour 2023	Variations		Estimation pour 2024
			Montant	Pourcentage	
Autres dépenses de personnel	2 539,8	3 587,2	–	–	3 587,2
Consultants et experts	1 940,0	1 627,1	–	–	1 627,1
Voyages des représentants	–	–	–	–	–
Voyages officiels	558,7	416,5	–	–	416,5
Services contractuels	178,1	434,9	–	–	434,9
Frais généraux de fonctionnement	330,3	–	–	–	–
Fournitures et matériel	1,9	–	–	–	–
Mobilier et équipement	49,0	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	2 203,8	3 241,0	–	–	3 241,0
<b>Total</b>	<b>7 801,6</b>	<b>9 306,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 306,7</b>